

Accord de confidentialité «ID. Buzz Experience 2022»

Dans le cadre de la manifestation susmentionnée, vous recevrez des informations sur les nouveaux produits et les stratégies produits. Au vu de la longue portée du contenu de cette présentation, qui comporte des secrets industriels du groupe Volkswagen, nous vous demandons de confirmer expressément votre devoir de confidentialité en signant la déclaration suivante.

La confidentialité comprend également l'interdiction d'enregistrer des images et des enregistrements sonores (photos, films, vidéos ou appareils de stockage d'images tels que les téléphones portables) pendant les conférences des deux jours de la manifestation ainsi que dans les salles d'exposition.

En cas de manquement à l'obligation de confidentialité, du moins par négligence, le participant est responsable de réparer le dommage subi par Volkswagen AG. L'attention du participant est expressément attirée sur le fait que Volkswagen AG défendra ses prétentions de droit civil et, et exercera immédiatement une action en justice si cette obligation de confidentialité n'est pas respectée.

Je m'engage par la présente à respecter la stricte confidentialité des informations fournies et à ne pas les transmettre à des tiers.

Déclaration de consentement pour la photo «ID. Buzz Experience 2022»

Je consens à ce que Volkswagen AG et/ou un tiers mandaté par ses soins me prenne en photo et/ou me filme (ci-après: prises de vue) pendant le Congrès concessionnaires qui se tiendra du 22.8.2022 au 02.10.2022 à Copenhague au Danemark.

Je cède à Volkswagen AG, à titre gracieux, le droit exclusif et sans restriction locale, temporelle ou liée au contenu d'utiliser les prises de vue que j'ai réalisées (par ex. portraits, photos de groupe) dans leur forme originale, modifiée ou retouchée, entièrement ou partiellement, sous forme matérielle et immatérielle, aussi souvent que nécessaire pour des publications internes ou externes. Cela inclut également l'utilisation des prises de vue dans la presse, sur Internet et sur l'Intranet de Volkswagen AG. Volkswagen AG est autorisée à utiliser ces prises de vue à des fins d'illustrations, promotionnelles et publicitaires, quelles que soient les techniques de transmission, de support et de stockage employées (en particulier le traitement électronique des images).

En outre, je confirme par la présente que tous les droits qui me reviennent à l'égard de Volkswagen AG et de tiers ont été acquittés. Je renonce à exercer mon droit de citation de nom, mais je consens à ce que mon nom soit cité en lien avec ma photo.

Le/la déclarant-e a la possibilité de révoquer à tout moment son consentement au traitement de ses données avec effet futur (datenschutz@volkswagen.de). La légalité du traitement des données est préservée entre la date du consentement et celle de la révocation. Dans le cas d'une révocation, le/la déclarant-e octroie à Volkswagen AG un délai de deux semaines pour les variantes déjà imprimées. Dès lors que des prises de vue étaient disponibles sur Internet, Volkswagen AG les supprimera immédiatement dans le cadre de son pouvoir de disposition.

Conditions de participation à l'essai routier «ID. Buzz Experience 2022»

Conditions de participation

- J'atteste être en possession d'un permis de conduire valable pour les véhicules à moteur que je conduirai dans le cadre de l'essai routier, que je ne suis soumis à aucune restriction (par ex. interdiction de conduire) et que mon état physique et mental me permet de conduire un véhicule dans le trafic routier. Le permis de conduire doit être présenté à l'organisateur avant le début de l'essai routier.

La consommation d'alcool est strictement interdite pendant l'essai routier. Si un état d'ivresse est suspecté, le personnel de sécurité du groupe ou ses prestataires pourront soumettre le participant à un test d'alcoolémie. En cas d'aptitude réduite à la conduite et d'un taux d'alcoolémie supérieur à 0,0 pour mille constatés, le personnel de sécurité du groupe est autorisé à ne laisser monter le participant que sur le siège passager. Si le taux d'alcoolémie dépasse 0,5 pour mille, le participant sera exclu de l'essai routier. Si un participant refuse de se soumettre au test d'alcoolémie, il peut également être exclu de l'essai routier.

En outre, il est interdit de participer à l'essai routier sous l'influence de médicaments et/ou de drogues. Volkswagen AG se réserve le droit de refuser l'essai routier aux personnes en cas de doute sur leur pleine aptitude à conduire.

Les certifications, certificats de participation et attestations ne sont confirmés qu'en cas de participation complète. Pendant toute la durée du congrès concessionnaires, les personnes mandatées par Volkswagen AG sont autorisées à donner des instructions aux participants. • Je certifie que je me conformerai strictement à toutes les instructions et directives des guides et des autres personnes chargées de l'organisation de l'essai routier pendant toute la durée de celui-ci.

Je certifie que je respecte les limitations de vitesse et toutes les autres prescriptions du code de la route (StVO). En cas d'infraction, les instructeurs présents sont autorisés à m'exclure de l'essai routier.

• Je prends connaissance du fait que l'essai routier n'est nullement destiné à atteindre des vitesses maximales ou à effectuer des manœuvres de conduite à risque, mais que son seul but est de transmettre des expériences de conduite normale au volant du véhicule mis à disposition.

• Je m'engage à porter la ceinture de sécurité en tant que conducteur ou passager pendant toute la durée de l'essai routier.

Pour de justes motifs, nous nous réservons le droit d'annuler les manifestations à la date convenue et de les reporter à une autre date en accord avec vous.

Responsabilité

Je prends acte du fait que les véhicules sont à la fois couverts par une assurance responsabilité civile automobile et par une assurance accidents des occupants. La participation se fait à vos risques et périls. Pour le reste, la responsabilité de Volkswagen AG est engagée conformément aux dispositions suivantes:

a) Si Volkswagen AG est tenu, en vertu des dispositions légales, de répondre d'un dommage causé par négligence légère, la responsabilité de Volkswagen AG est limitée: Dans ce cas, la responsabilité n'est engagée qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles. Cette responsabilité est en outre limitée aux dommages typiques prévisibles lors de la conclusion du contrat.

b) Indépendamment d'une faute de Volkswagen AG, une éventuelle responsabilité en cas de dissimulation frauduleuse d'un défaut, de prise en charge d'une garantie et selon la loi sur la responsabilité du fait des produits n'est pas affectée.

c) Est exclue la responsabilité personnelle des représentants légaux, auxiliaires d'exécution et membres de l'entreprise de Volkswagen AG pour les dommages causés par une négligence légère. Pour les dommages causés par ceux-ci, à l'exception des représentants légaux et des cadres dirigeants, la limitation de responsabilité prévue à cet égard pour Volkswagen AG au point a) s'applique mutatis mutandis.

d) Les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.